

<https://www.observatoire-collectivites.org/spip.php?article8139>

Au journal officiel du 11 mai 2019

- Actualité - Au journal officiel -



Publication date: lundi 13 mai 2019

Copyright © Observatoire Smacl des risques de la vie territoriale - Tous
droits réservés

Prorogation du classement du parc naturel régional Scarpe-Escaut / Prorogation du classement du parc naturel régional de l'Avesnois / Prorogation du classement du parc naturel régional d'Armorique / Rapport d'évaluation des établissements de santé

Environnement

Décret n° 2019-425 du 9 mai 2019 portant prorogation du classement du parc naturel régional Scarpe-Escaut (région Hauts-de-France) [NOR : TREL1900116D](#)

Le décret proroge le classement du parc pour une durée de trois ans, soit jusqu'au 1er septembre 2025.

Décret n° 2019-426 du 9 mai 2019 portant prorogation du classement du parc naturel régional de l'Avesnois (région Hauts-de-France) [NOR : TREL1901329D](#)

Le décret proroge le classement du parc pour une durée de trois ans, soit jusqu'au 4 septembre 2025.

Décret n° 2019-427 du 9 mai 2019 portant prorogation du classement du parc naturel régional d'Armorique (région Bretagne) [NOR : TREL1900560D](#)

Le décret proroge le classement du parc pour une durée de trois ans, soit jusqu'au 10 septembre 2024.

Santé

Arrêté du 29 avril 2019 fixant le contenu du rapport d'évaluation des établissements de santé autorisés à proposer à titre expérimental un hébergement temporaire non médicalisé de patients [NOR : SSAH1913213A](#)

[L'intégralité du JORF n°0109 du 11 mai 2019](#)

